

Mars 2016

CONDITIONS GENERALES DE DELIVRANCE DES CHEQUES CINEMA UNIVERSELS

Le seul Chèque Cinéma accepté dans toutes les salles de France

Madame, Monsieur,

Les Chèques Cinéma Universels (CCU) sont émis par l'Entraide du Cinéma et du Spectacle.

L'Entraide du Cinéma et du Spectacle (« L'Entraide ») est une Association Reconnue d'Utilité Publique. Elle est sans but lucratif.

Elle a pour objet de développer des œuvres sociales au profit des salariés du secteur du cinéma et des spectacles.

C'est pourquoi la délivrance des Chèques Cinéma Universels ne peut s'effectuer que sous certaines conditions, prévues par les statuts de L'Entraide, dont nous vous remercions de prendre connaissance.

1- Bénéficiaires des Chèques Cinéma Universels.

L'Entraide délivre des Chèques Cinéma Universels :

- A des entreprises ou des organismes qui souhaitent acquérir des Chèques Cinéma Universels pour les offrir.
- A des Comités d'Entreprise, des associations, syndicats et organismes divers qui, dans le cadre de leurs œuvres sociales, achètent des Chèques Cinéma Universels pour les offrir ou les proposer, moyennant participation, aux salariés concernés.
- En revanche, l'Entraide ne peut pas délivrer de Chèques Cinéma Universels à des entreprises ou des organismes qui les revendraient ou les céderaient ensuite à des tiers, notamment dans le cadre d'une activité commerciale.

2- Procédure d'ouverture de compte :

Pour pouvoir acquérir des Chèques Cinéma Universels, il faut fournir :

- Un extrait K-BIS
- Un document sur papier libre présentant succinctement :
 - L'organisme qui souhaite commander les Chèques Cinéma Universels
 - A qui les Chèques Cinéma seront destinés et dans quelles conditions ils leur seront cédés.

3- Equilibre financier de l'Entraide.

Le prix de cession des Chèques Cinéma Universels doit permettre de couvrir les coûts de l'Entraide :

- Le prix de remboursement des Chèques Cinéma Universels aux salles de cinéma à qui ils sont remis.
- Les frais d'impression et de gestion.

Si une marge est dégagée, elle reste acquise à l'Entraide pour financer ses actions sociales et humanitaires.

4- Conditions de délivrance des Chèques Cinéma Universels.

L'Entraide a confié, en mai 2014, la diffusion des Chèques Cinéma Universels à la SNC CINE BILLET, filiale de COTE CINE GROUP.

Pour toute question concernant les tarifs, la personnalisation, la durée de validité, le paiement des CCU, nous vous remercions de vous adresser à :

CINE BILLET c/o WEBEDIA
2, rue Paul Vaillant-Couturier - CS60102
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Mail : ccu@cenebillet.fr

Pour l'essentiel, les conditions sont les suivantes :

- Tarif :

Les Chèques Cinéma Universels sont délivrés au prix de 10 € le chèque, prix dégressifs à partir de 250 chèques.

Un supplément sera demandé aux caisses pour les séances spéciales (concerts, 3D...).

- Personnalisation :

Les Chèques Cinéma Universels peuvent porter le nom (logo) de l'organisme qui les commande.

La personnalisation s'effectue sur devis.

- Paiement :

Les Chèques Cinéma Universels sont payables à la commande.

Les frais d'envoi par Chronopost sont à la charge du destinataire.

Aucun envoi ne pourra se faire avant réception du règlement.

- Durée de validité :

Les Chèques Cinéma Universels ont une durée de validité de 1 an après édition.

L'envoi des commandes se fait dans les 48h à réception de la commande et du règlement.

Les Chèques périmés ne seront pas acceptés par les salles de cinéma.

Les Chèques périmés ou détériorés ne pourront être ni repris ni échangés.

Les Chèques sont « au porteur ». Ils sont donc sous votre responsabilité et ne pourront être remplacés en cas de perte ou de vol.

- Envoi :

Pour des raisons de sécurité, les Chèques Cinéma Universels sont envoyés par Chronopost, aux frais du destinataire.

Les frais d'envoi sont les suivants (Tarif 2012) :

- 1 à 1000 places : 14 €
- 1001 à 3000 places : 17 €
- 3001 à 5000 places : 22 €
- Plus de 5000 places : Nous consulter

Nous ne sommes pas responsables d'éventuelles pertes ou dégradations pendant le transport.

Nous accuserons réception de votre règlement par un document qui sera joint à l'envoi des Chèques Cinéma Universels.

- Utilisation :

Les Chèques Cinéma Universels sont acceptés dans toutes les salles de France.

Un supplément sera demandé par les salles de cinéma pour les séances spéciales : 3D, concerts...



Vous pouvez également nous contacter :

- L'ENTRAIDE au 01 47 64 68 70 ou à l'adresse mail suivante : lentraide@lentraide.fr
- CINE BILLET au 01 85 09 96 05 ou à l'adresse mail suivante : ccu@cenebillet.fr

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos plus cordiales salutations.

Le Président

Jean-Fabrice REYNAUD